

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
27	2

<b>Date de la convocation</b>
8 juillet 2019

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> 24/07/2019
---

<b>et publication le</b> 24/07/2019
-------------------------------------

**L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet à 17 heures,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Lijeour Patrick – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe  
Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Paul le Boëdec

**Transformation d'une maison d'habitation en annexe au musée de la Résistance en Argoat, à SAINT-CONNAN : mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (mission CSPS)**

Le Président rappelle que le musée de la Résistance en Argoat a ouvert ses portes au public en juin 2012, au niveau du pôle de l'Etang Neuf à SAINT-CONNAN, que la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB) a initié ce pôle touristique structurant.

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 18 juillet 2019, a confié une mission de maîtrise d'œuvre partielle à M. GUILLOME, architecte DPLG, relative à la transformation d'une maison d'habitation en annexe au musée.

Dès lors que deux entreprises interviennent de manière simultanée ou successive sur un chantier, une coordination SPS doit être organisée. Un coordonnateur SPS doit donc être désigné par le maître d'ouvrage.

A cet effet, les services de la Communauté de Communes ont engagé une consultation auprès de trois contrôleurs SPS :

- François SEVER de BÉGARD,
- Laurent ROUGEAUC Coordination de PLOURHAN,
- SPS MENGUY d'YVIAS.

Compte tenu des réponses obtenues, M. le Président propose de retenir l'offre de M. François SEVER pour un montant net de 997,50 € (auto-entrepreneur),

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de confier cette mission CSPS à M. François SEVER, pour un montant net de 997,50 € (auto-entrepreneur),
- Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes audit contrat,
- Demande que les crédits nécessaires soient inscrits en section d'investissement du budget principal (opération n° 51 – étang neuf de Saint-Connan, musée de la résistance Bretonne).

Le Président,  
Jean-Yves Philippe